



www.solidaires.org

Une nouvelle carte des régions

Conséquences majeures pour la fonction publique

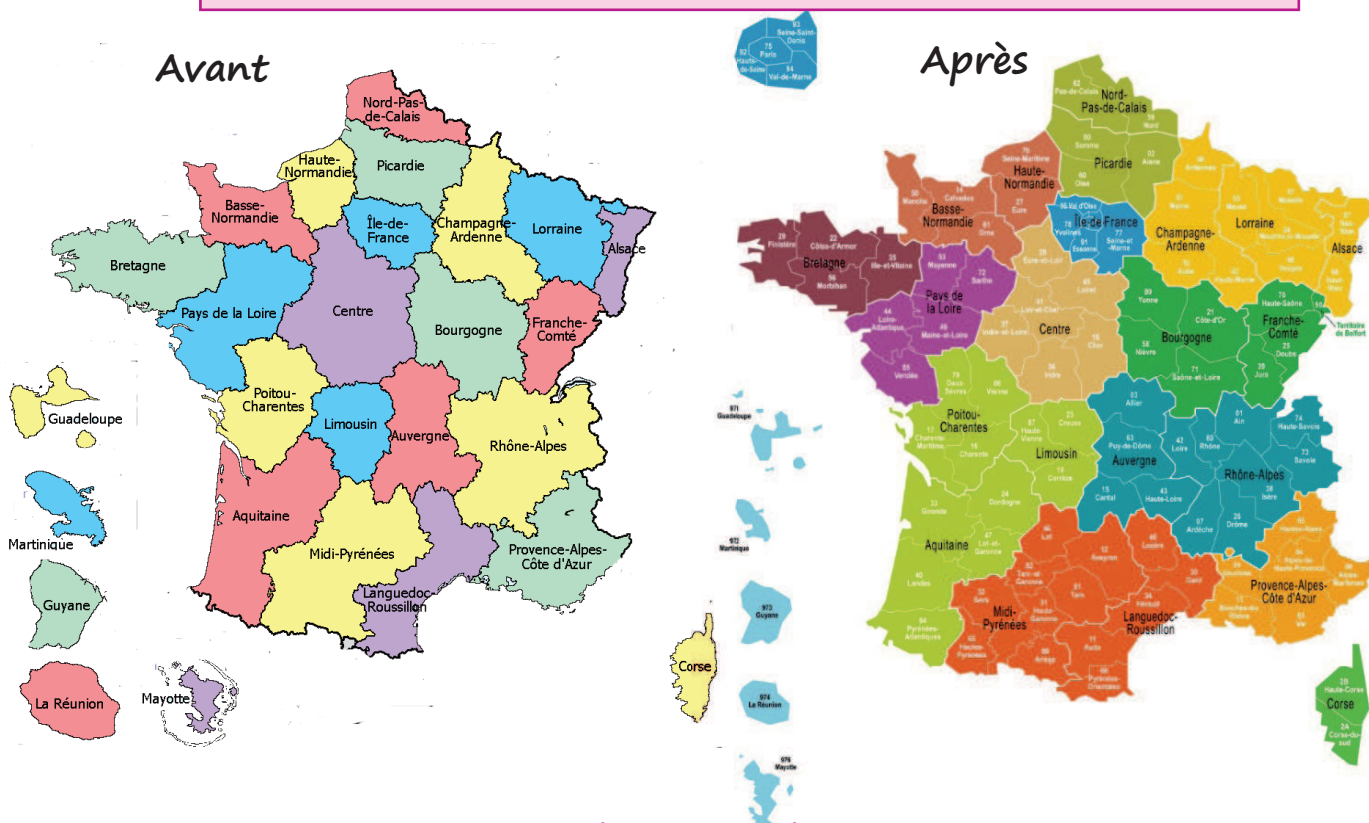
C'est dans la nuit de 19 au 20 novembre que l'Assemblée Nationale a validé l'article 1er de la loi de réforme territoriale portant sur le nouveau découpage géographique des régions administratives.

Ainsi de 22 régions, le territoire national devrait être découpé en 13 régions à l'horizon 2016 si la loi de réforme territoriale est finalement votée dans son ensemble.

Certaines régions ne changeront pas (Bretagne, Pays de la Loire, PACA, Ile de France, Centre, Corse) mais d'autres seront fusionnées (**Nord pas de Calais avec Picardie - Alsace avec Lorraine et Champagne Ardennes ou encore Midi Pyrénées avec Languedoc Roussillon - Rhône Alpes avec Auvergne - Aquitaine avec Poitou Charentes et Limousin - Haute et Basse Normandie - Franche Comté avec Bourgogne**).

A ce nouveau paysage, il faut bien sûr ajouter la mise en place des Métropoles actée par la loi de janvier 2014 dite loi MAPAM.

Entre les métropoles, les supra-régions pilotées par de super Préfets aux pouvoirs élargis (y compris en terme de gestion des personnels), pas un service, pas une administration n'échapperont à ce grand chambardement.



C'est donc un véritable chamboulement administratif qui s'annonce au travers de la nouvelle cartographie.

Ce chamboulement ne sera pas sans conséquences pour les personnels de la fonction publique (quelque soit le versant) qui vont se trouver confrontés à un vaste plan de restructurations pouvant entraîner de nombreuses mobilités (pour la plupart forcées), et de profonds schémas de réorganisations et de mutualisation de certaines missions.

Les agents ne sont toujours pas sortis des affres de la RGPP remplacée par la MAP, que ce chantier s'annonce lourd de conséquence pour eux, d'autant plus que les débats vont s'ouvrir au parlement sur la loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la république).

C'est, nous le craignons vers une nouvelle REATE que nous nous dirigeons qui frappera à n'en pas douter tous les secteurs de la fonction publique.

- **Les agents territoriaux** en première ligne avec les transferts de compétence et la réorganisation autour des communautés de communes, des supra régions et des métropoles qui auront pour finalité de réduire le rôle des communes et des départements

- **Les agents du secteur hospitalier** avec sans doute une nouvelle articulation des ARS (sans compter la réforme de la santé que la que la Ministre va mettre rapidement en débat au parlement).

- **Les agents de l'Etat** qui, quelque que soit, leur administration, seront, d'une façon ou d'une autre percutés par ces nouveaux découpages qui forceront les services extérieurs à s'adapter.

Solidaires a déjà présenté ces perspectives lors de ses différents BN et CN.

Toutefois, désormais, les choses se précisent d'un point de vue politique et les conséquences se feront vite connaître.

Du côté de la fonction publique, les premiers échanges ont lieu avec l'administration pour anticiper et se projeter dans cette nouvelle géographie.

Dans le même temps, deux préfets sont chargés d'anticiper de façon expérimentale ces projets de fusion.

Le Préfet de la Franche-Comté et celui de la Bourgogne ont été missionnés par Manuel Valls pour explorer les scénarios sur leur territoire.

De leurs côtés neuf inspections générales, sous la houlette de l'inspection générale de l'administration, s'attachent à imaginer les conséquences concrètes en terme de réorganisations matérielles de cette cartographie.

Du côté de l'avenir des personnels, c'est la formation spécialisée du Conseil commun qui a pour mission de travailler sur les incidences de tout cela sur le devenir des agents

Solidaires Fonction Publique Solidaires Fonction Publique appelle très clairement à la vigilance car le risque est grand d'assister à un dépeçage des services publics et à une fragilisation des services de l'Etat sur les territoires.

De nombreux ministères sont déjà en train de faire l'état des lieux dans le cadre de la revue des missions pilotée par Thierry Mandon. Il n'est pas impossible que des consultations aient lieu sur les territoires mais il a fallu insister pour que les représentants des personnels y soient associés ... mais ce ne pas encore chose gagnée !

Tenons nous prêts à participer à ces auditions où nous pourrons faire tinter une autre musique.

Solidaires Fonction Publique tire le signal d'alarme car l'année 2015 risque d'être très chaude pour les agents de la fonction publique.

Soyons prêts à agir et restons mobilisés pour débattre et contrer cette vision régressive de l'action publique sur les territoires qui risque d'être particulièrement nocive pour les personnels.

**Solidaires
FONCTION PUBLIQUE**



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE, 144 BOULEVARD DE LA VILLETTE, 75 010 PARIS
01 38 30 30 28 - 01 43 67 62 14 - www.solidaires.org - contact@solidaires.org